

M. Liogier et le voile intégral : un discours tout à fait creux

M. Raphaël Liogier est enseignant-chercheur à Aix-en-Provence. Il est directeur de l'Observatoire du religieux. De ce haut lieu, nous pouvions légitimement attendre un éclairage précis et des informations consistantes sur le phénomène des voiles intégraux en France. Attente totalement déçue lors de l'émission « Mots croisés » du 29 juin 2009 (1).

En écoutant M. Liogier, même plusieurs fois, nous ne décelons rien de nouveau ni de scientifiquement vérifiable dans ses propos. Que de banalités, que de verbiage ! M. Bidar, professeur de philosophie présent sur le plateau, a d'ailleurs qualifié de tautologique un certain discours sur la liberté et sur l'adoption de postures insoutenables sur la place publique, au nom de l'identité.

Rappelons qu'une tautologie est un énoncé creux, toujours vrai : « juste avant sa mort, il était bien vivant ! » ou bien « elles s'habillent ainsi parce qu'elles disent l'avoir choisi ».

Ce qui était clair et net dans le propos de M. Liogier, c'est qu'il trouverait illégitime l'interdiction du port des voiles intégraux en France. Il admet que cela constitue un problème social qu'il faudrait étudier et analyser. Cependant, il nous invite à ne pas trancher « à partir de préjugés, à partir « d'évidences » ». Cette attitude est un tantinet hautaine et accusatrice, non pas des voiles intégraux, mais de ceux qui ne veulent -en aucun cas- supporter cette horreur qui étouffe l'expression de toute individualité, de toute personnalité féminine en lui ôtant son visage. Cette posture laisse donc supposer que le citoyen Liogier n'a pas de préjugés, ou en sait plus que nos « évidences ». Mais nous n'en saurons pas plus : notre savant ne partage pas son savoir et il sait y

faire.